

ENSEIGNEMENT COMMUNAL ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

SERVICES D'ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRES SAMS FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX GARDERIES

DOCUMENT À COMPLÉTER ET RENDRE AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

L'inscription en garderie peut se faire en ligne via le site <https://regard.1030.be/fr> ou via ce formulaire papier

A. ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / __ Numéro de registre national* : _____ *il se trouve au dos de la carte d'identité à gauche

École : Classe :

B. PARENT (ATTENTION: il est indispensable de prévenir l'école en cas de changement d'adresse)

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / __ Numéro de registre national* : _____

Adresse : N° : bte :

Localité : Code postal :

GSM : mail :

COCHEZ UNIQUEMENT LE CHOIX DE GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	<input type="checkbox"/> 13 €/an	<input type="checkbox"/> 13 €/an	<input type="checkbox"/> 13 €/an	<input type="checkbox"/> 13 €/an	<input type="checkbox"/> 13 €/an
MIDI	1030 <input type="checkbox"/> 38 €/an	1030 <input type="checkbox"/> 38 €/an		1030 <input type="checkbox"/> 38 €/an	1030 <input type="checkbox"/> 38 €/an
	HORS 1030 <input type="checkbox"/> 64 €/an	HORS 1030 <input type="checkbox"/> 64 €/an		HORS 1030 <input type="checkbox"/> 64 €/an	HORS 1030 <input type="checkbox"/> 64 €/an
SOIR <small>garderie/étude/ateliers/ soutien scolaire</small>	<input type="checkbox"/> 31,5 €/an	<input type="checkbox"/> 50 €/an		<input type="checkbox"/> 50 €/an	<input type="checkbox"/> 50 €/an
MERCREDI APRÈS-MIDI	-	-	1030 <input type="checkbox"/> 100,5 €/an HORS 1030 <input type="checkbox"/> 101,5 €/an	-	-

LE FORFAIT CHOISI EST VALABLE POUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE.

L'ENFANT QUI RESTE À MIDI MANGER SES TARTINES OU UN REPAS CHAUD DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT À LA GARDERIE DU MIDI !

PAIEMENT : 1 FACTURE PAR AN (1 PAIEMENT ANNUEL) 1 FACTURE PAR MOIS

Exonération / situation familiale particulière

Les parents peuvent introduire, par écrit auprès du département des Services administratifs et techniques, un dossier motivé sollicitant une exonération. Le dossier doit comporter les pièces justificatives nécessaires. Il sera alors soumis au Collège des Bourgmestre et Échevins. Renseignements : Chaussée de Haecht 226 à 1030 Schaerbeek (sur rendez-vous) – sregard@1030.be – 02/240.34.05

L'inscription à la garderie du soir implique l'obligation de participer aux études ou aux ateliers selon l'organisation de l'établissement scolaire. L'inscription à la garderie se fait en vertu du Règlement communal concernant les redevances pour les services d'accueil et pour la fourniture des potages et repas chauds.

Date : __ / __ / __ Nom et prénom : Signature :